

Tirage au sort de 3 lots D'une valeur totale de 500€

1. Organisation

La société Asia Market SAS, dont le siège social est situé à 8 route de Strasbourg, 67205 OBERHAUSBERGEN (désignée ci-après « Asia Market ») organise un tirage au sort intitulé « Tombola du Nouvel an chinois 2018 ».

2. Conditions de participation

Le tirage au sort est ouvert à toutes personnes physiques majeures ayant la capacité de contracter, ayant effectué un achat pour un montant minimum de 30€ et remplissant le bulletin d'inscription remis après demande auprès du caissier. Un seul bulletin d'inscription est admis par ménage (même nom, même adresse).

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Le tirage au sort n'est pas ouvert aux salariés de la société organisatrice ou de ses filiales.

3. Durée de l'opération :

L'opération se déroulera du 09 février 2018 au 18 février 2018 à 14h00.

L'annonce des gagnants sera effectuée le 19 février 2018 à 10h00.

4. Gains

Le tirage au sort aura lieu le 19 février 2018 à 15h00 à Asia Market 8 route de Strasbourg, 67205 OBERHAUSBERGEN, en présence des dirigeants et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Au total, 3 lots matériels soit un téléviseur, une tablette tactile et un appareil de cuisson dont la valeur totale des lots est de 500€.

5. Tirage au sort et obtention du lot

Le gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants ayant complété et le bulletin d'inscription dans les délais impartis. Tout recours juridique est exclu.

À l'issue de la période de jeu, le lot sera remis en main propre contre présentation de la carte d'identité, permis de conduire ou passeport.

Les gagnants ne recevront pas de communiqué pour leur annoncer leur gain.

La seule possibilité de savoir s'ils sont gagnant sera de se présenter au magasin situé à 8 route de Strasbourg, 67205 OBERHAUSBERGEN.

La liste des gagnants sera affichée en magasin pour une durée de 15 jours ou jusqu'à ce que tous les lots soient récupérés. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Le gagnant ne pourra pas solliciter l'échange de son lot contre un autre lot ni contre des espèces. Le lot ne pourra non plus être cédé à un tiers. Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.

6. Limitation de responsabilité

ASIA MARKET se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

7. Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Asia Market 8 route de Strasbourg, 67205 OBERHAUSBERGEN.

8. Consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de Asia Market 8 route de Strasbourg, 67205 OBERHAUSBERGEN

9. Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Toute autre utilisation n'est pas autorisée. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de révocation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).

10. Dispositions finales

Asia Market se réserve le droit d'exclure du tirage au sort les participants qui ne respectent pas les présentes Conditions de participation. Pourront également être exclues les personnes cherchant à violer ou à manipuler les règles du jeu. En cas de non-respect des présentes Conditions de participation, les gains pourront être refusés ou réclamés.

Dans le cas où Asia Market ne pourrait garantir une organisation correcte du jeu concours pour des motifs techniques ou juridiques, la société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le tirage au sort sans préavis ni indication de motifs.

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales devait être ou devenir nulle et non avenue, cela n'affectera pas la validité des autres conditions contractuelles.

La clause invalidée sera remplacée par une clause valide et légale.